



REPRESENTANTS DES AGENTS DE L'HADOPI

Communiqué de presse des représentants du personnel et de la section syndicale CGT-Culture de l'Hadopi

Le rapport de la « Mission – Acte II » de l'exception culturelle sur la contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique vient d'être remis au Gouvernement. Les parties de ce rapport consacrées aux droits des publics au regard de la protection des droits de propriété intellectuelle abordent le rôle et le travail réalisé par la Haute Autorité.

Ce rapport s'est largement appuyé sur l'expertise et le savoir-faire développé par les agents de l'Hadopi, depuis trois ans, sur l'ensemble des missions de la Haute Autorité et que le rapporteur salue. Il reconnaît explicitement la qualité du travail réalisé par l'ensemble des agents de l'Hadopi notamment dans l'application du dispositif légal de réponse graduée, privilégiant l'aspect pédagogique de cette réponse plutôt que les aspects répressifs de la loi. Il en est de même du développement de l'offre légale, de la mission d'observation et de régulation des mesures techniques de protection largement préconisé par les rédacteurs de ce rapport et qui s'appuie là aussi sur une réflexion portant sur les usages et attentes des internautes menées par les personnels de l'Hadopi.

Sur ces points, les compétences acquises et l'expertise de l'ensemble des agents publics de l'Hadopi sont inégalées et particulièrement indispensables pour la poursuite du travail engagé dont le rapport propose le transfert des compétences au CSA. Nous déplorons dès lors fortement que le gouvernement se soit prononcé sur le contenu du rapport sans manifester de reconnaissance à l'égard du travail des agents de l'Hadopi, et sans mentionner leur avenir dans l'hypothèse de ce transfert.



REPRESENTANTS DES AGENTS DE L'HADOPI

Les représentants du personnel et la section syndicale CGT-Culture de l'Hadopi ont déjà alerté la Mission – Acte II et le Ministère de la Culture des conditions sociales et médiatiques dans lesquelles les agents publics de l'Hadopi ont dû mettre en œuvre leurs missions de service public.

L'urgence est désormais sur le caractère éminemment social de cette réforme dont la réussite ne peut se faire au détriment de nos emplois. L'expertise et l'expérience des agents, qui continuent chaque jour à mener leurs missions dans un contexte difficile, est indispensable à la tenue des objectifs énoncés dans le rapport.

Si les membres de la Mission – Acte II ont entendu nos alertes sociales lors de nos rencontres, c'est désormais au gouvernement de prendre ses responsabilités sur le sort de ces agents de la fonction publique. Nous appelons donc Madame la Ministre de la Culture et de la Communication à prendre position sans attendre et sans ambiguïté sur le sort de l'ensemble des agents de la Haute autorité, pour garantir sans réserve leur maintien et leur transfert, le cas échéant, dans le cadre de cette réforme.

Seul un tel engagement permettra de mettre un terme à l'insécurité sociale à laquelle sont confrontés les agents de l'Hadopi, depuis trop longtemps.

Les représentants du personnel et la section syndicale CGT-Culture de l'Hadopi